
Compte-rendu Réunion du 13 mai 2004 Scientrier (74)

Présents : Jean-Paul ARMAND, Syndicat Intercommunal à la carte de la région de Bonneville - Laëtitia BACOT, GRAIE - Claire BATISSE-DAUQUAIRE, Grand Lyon - Amélie BEAUDET, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Xavier BLETTERIE, Grand Lyon - Elodie BRELOT, GRAIE - René BRANTUS, Maire de Scientrier - Frédéric CHARPENTIER, C3E Cabinet F.Charpentier - Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole - Marilynne COMBET, Chambéry Métropole - Thomas CORSET, D.D.A.F. 69 - Isabelle DERISOUD, Communauté de commune du pays de Romans - Pierre FAURE, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Dominique FLEURENT, SED Haute Savoie - Benoît GHIRARDI, Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse - Valérie GUICHARD, SILA - Syndicat Mixte du Lac d'Annecy - Laure HAILLET DE LONGPRE, Communauté de commune du pays de Romans - Noël JACQUEMOUD, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Lucienne JOURNET, C.C. du Pays de Gex - Cécile LAURANS, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Bernard LOMBARDET, D.D.E. 39 - Sylvain LOUVETON, Conseil Général de la Savoie - Ludovic MALARTRE, Syndicat Intercommunal à la carte de la région de Bonneville - Thomas MARION, Conseil Général de Haute Savoie - Philippe MEGEVAND, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Mélanie MONTEL, Communauté de communes Chalaronne Centre - Emilie MORANGE, Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse - André OUSTRIC, CERTU - Luc PATOIS, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Frédéric PEILLON, D.D.A.F. 69 - Sophie RAILLON, Grand Lyon - Charlotte ROLLAND, S.I.A. du Buvet - Karine SAMMIER, SMDEA de l'Isère - Alexandre SAUVANT, Communauté de communes du canton d'Albens - Lionel SINTES, L'ASSAUT Assainissement Autonome - Géraldine VEILLET, Communauté de communes du Pays d'Alby - Noëlle WIRTH, SED Haute Savoie

PROGRAMME

- INFORMATIONS DIVERSES
- DISCUSSION / ECHANGES SUR L'ENTRETIEN
 - Expérience du Syndicat Intercommunal de Bellecombe : réflexion, choix et mise en œuvre
 - Fiche "Entretien" établie par le groupe de travail assainissement non collectif en Savoie
 - Utilisation du logiciel SAGA par le SILA "Syndicat Mixte du Lac d'Annecy" permettant la gestion couplée de l'entretien de l'assainissement non collectif et du dépotage des matières de vidange sur la Station d'épuration

Elodie BRELOT accueille les participants à cette neuvième réunion du réseau Assainissement Non Collectif, et remercie monsieur René BRANTUS, Maire de Scientrier pour son accueil.

1. Informations diverses

Tour de table - Actualités

Haute Savoie (74) : Luc PATOIS rappelle que lors de la dernière réunion, il nous avait informé que l'arrêté préfectoral de Haute Savoie du 6 août 1999 interdisant tout rejet d'eau brute ou traitée dans les fossés avait été annulé par décision du tribunal administratif le 19 novembre 2003.

Un nouvel arrêté préfectoral, du 26 décembre 2003, annule l'arrêté de 1999. Il interdit les rejets d'effluents bruts ou traités dans les fossés ou ruisseaux à écoulement non permanent, sauf lors d'opérations de

réhabilitation ou de rénovation ou lorsqu'un zonage d'assainissement a été établi et que la commune ou EPCI dispose d'un SPANC.

Un recours est possible jusqu'au 1^{er} juin 2004.

Lionel SINTES : souligne que la mise en œuvre de nouvelles solutions de traitement, sans contact direct entre les eaux traitées et les personnes (système de goutte à goutte ou tranchée filtrante) pourrait permettre de contourner l'arrêt.

Haute Savoie (74) – Conseil général : Thomas MARION informe le réseau que le conseil général a édité et diffusé 2000 exemplaires d'un formulaire et d'une procédure afin de réaliser le contrôle de conception. Le groupe de travail ANC 74 travaille actuellement sur la réalisation d'un document type sur le contrôle à la parcelle.

Parallèlement à l'animation de ce groupe de travail, le conseil général poursuit le suivi de filtres à sable d'âges différents depuis 2000 (1 mesure/ans sur 6 installations réalisées entre 1995 et 2000).

Savoie (73) – Conseil général : Sylvain LOUVETON souligne que le groupe de travail ANC 73, animé par le conseil général de Savoie, a rédigé un modèle de règlement de service. Il lance une réflexion sur les granulats utilisés en assainissement non collectif ; une première réunion d'information avec les carriers se déroulera en juin 2004. L'objectif de cette réflexion est de répartir de manière homogène le seul gisement de granulats disponible sur le département et trouver éventuellement d'autres sites.

Rhône (69) : Thomas CORSET signale qu'un SATAA est en cours de création au sein du département (recrutement d'une personne en cours)

Drome (26) : Laure HAILLET DE LONGPRE précise que le groupe de travail 26 poursuit ses réunions mensuelles ; il n'est plus directement animé par le conseil général qui désormais s'occupe des démarches de communication en lien avec l'assainissement non collectif (création d'un espace Internet dédié à l'ANC sur le site extranet des maires).

Ain (01) : Mélanie MONTEL indique que la création d'un SATAA sur le département est toujours à l'étude, aucun groupe de travail sur le thème n'est pour l'instant envisagé. La Communauté d'agglomération de Bourg en Bresse travaille actuellement avec l'agence de l'eau et le CALPAT afin de définir les points noirs sur son territoire.

Isère (38) : Karine SAMMIER rappelle que des réunions d'échange entre techniciens sont organisées régulièrement, cependant aucune démarche globale au niveau départemental n'est pour l'instant envisagée.

2. ENTRETIEN : Expérience du Syndicat Intercommunal de Bellecombe

Luc Patois rappelle que la prise en charge de l'entretien faisait partie de la réflexion du syndicat, à la création du SPANC, en 1996.

Cependant, la prise en charge de cette compétence a soulevé de nombreuses questions :

- Est-il souhaitable de prendre en charge l'entretien ?
- Sous quelle forme (régie, prestations) ?
- A partir de quand ?
- Que peut-on entretenir ?
 - Installations conformes
 - Installations fonctionnant « correctement »
 - Installations sans nuisances apparentes
 - Installations réhabilitées
 - Toutes les installations ?

Face à ces questions, le syndicat n'a proposé la prise en charge de cette compétence qu'en 2000, uniquement sur les installations ayant été réhabilitées.

Dans l'avenir, ils s'interrogent sur une proposition d'entretien pour les installations neuves.

L'entretien des installations non conformes n'est pas envisagé car celui-ci pose des problèmes techniques et de responsabilité du syndicat.

Lors d'opération de Réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif, le syndicat de Bellecombe propose donc deux conventions :

- **Convention de réhabilitation avec entretien, avec redevance correspondante :**
 - suivi des travaux (conception, direction d'exécution et réception) assuré par le Syndicat
 - Travaux réalisés par une entreprise qualifiée, choisie selon le Code des Marchés Publics sur proposition du particulier
 - Accord préalable du particulier (délai de 15 jours) ; Aucune indemnité versée
 - Syndicat propriétaire de l'installation avec servitude d'usage concédée pour 15 ans (Durée convention : 15 ans renouvelable)
 - Cette convention instaure des obligations au propriétaire sur le fonctionnement de l'installation
 - La maintenance est réalisée par le syndicat, (interventions systématiques et/ou à la demande du propriétaire)
 - Financement des travaux
 - Subvention Agence de l'Eau : 50 % du coût plafonné à 3 049 € HT
 - Participation forfaitaire du propriétaire de 1524,50 € HT
 - Solde par redevance 1,15 €/m³

- **Convention sans entretien, et maintien redevance de contrôle**
 - Idem pour les travaux
 - Syndicat remet l'installation au propriétaire qui s'engage à en assurer l'entretien
 - Financement des travaux
 - Subvention Agence de l'Eau : 50 % du coût plafonné à 3 049 € HT
 - Participation du propriétaire égale au solde du coût des travaux
 - Redevance 0,20 €/ m³ (contrôle)

En conclusion, Luc PATOIS précise qu'actuellement 105 conventions de réhabilitation sont signées dont 90% avec entretien (42 opérations sont entièrement réalisées et 52 sont en attente de financement)

3. ENTRETIEN :

Fiche "Entretien" établie par le groupe de travail Assainissement non collectif en Savoie

Dans la continuité des documents déjà établis, le groupe de travail ANC en Savoie a réalisé une fiche d'entretien à destination des usagers. Etienne Cholin rappelle que les communes et EPCI du département n'ont pas retenu la compétence entretien.

L'idée principale était de faire un document simple, transmis à l'utilisateur, avec le rapport de fin de visite, en ne se limitant pas uniquement à l'entretien de la fosse.

La fiche est jointe au présent compte rendu : [FicheEntretienSAVOIE_fev03.pdf](#)

4. Présentation de l'utilisation du logiciel SAGA par le SILA permettant la gestion couplée de l'entretien de l'assainissement non collectif et le dépotage des matières de vidange sur l'UDEP

Valérie GUICHARD présente brièvement les caractéristiques du SILA :

- Le SILA rassemble 10 EPCI, dont 6 EPCI qui adhèrent à la compétence eaux usées (186 400 habitants).
- 1 000 kms de collecteurs d'assainissement (97 % de la population est raccordée)
- Le SILA dispose de 7 UDEP : SILOE (Cran Gevrier) - 230 000 Eq.Hab; Poirier (Poisy) – 32 000 Eq.Hab; Champs Froids (Marlens) – 10 000 Eq.Hab; La Balme de Sillingy - 3000 Eq.Hab; Thorens-Glières – 1900 Eq.Hab; Pont de Chavroche (Lovagny) - 500 Eq.Hab; Diacuenods – 500 Eq.Hab.
- 15 700 000 m³ d'eaux traitées en 2002

Caractéristiques de l'UDEP "SILOE":

- 230 000 Eq. Hab
- un site de dépotage accueillant :
 - des sous produits liquides de l'assainissement (1742 m³ en 2002)
 - des graisses (713 m³ en 2002)
 - des matières de curage (1181 m³ en 2002)

Ce site dispose de procédures de gestion propre, utilisant notamment les documents types* rédigés par le réseau régional des exploitants de STEP sur Rhône-Alpes, animé également par le GRAIE.

Depuis fin 2002, en collaboration avec la SED Haute-Savoie, le SILA a débuté une réflexion afin de gérer de façon couplée l'entretien de l'assainissement non collectif et le dépotage des matières de vidange sur l'UDEP.

Pour cela un groupe de pilotage a été créé afin d'adapter le logiciel SAGA (Système d'Aide à la Gestion de l'Assainissement) à la gestion couplée de ces deux activités.

Fin 2003, le logiciel adapté a été mis en application sur le SILA (28 postes équipés – Budget 68 K€).

Valérie GUICHARD précise les principaux avantages de cet outil :

- La constitution d'une base de données unique, profitant de la richesse de la base de donnée SPANC préexistante.
- La facilité d'utilisation
- L'harmonisation des procédures entre utilisateurs
- La richesse des outils informatiques pour la gestion et le suivi des informations

Noëlle WIRTH, de la SED Haute-Savoie, présente ensuite les caractéristiques techniques de cet outils.

SAGA est un outil d'aide à la gestion et à la planification de l'assainissement permettant :

- o La gestion du service (Mémorisation et suivi des abonnés)
- o Edition de courrier
- o Edition d'états (tableaux)
- o Edition d'états cartographiques en appui sur un SIG
- o Facturation de la redevance : génération automatique des factures
- o Un module de saisie terrain (visite de contrôle ANC)
- o Un module de gestion et d'optimisation des matières de vidange : optimisation des collectes et des niveaux d'utilisation des équipements
- o Un module d'échange avec d'autres logiciels
- o Une vision statistique : bilans quantitatifs par syndicat ou sur l'ensemble d'un département (suivi de la mise en conformité).

Concernant le module de gestion des Matières de vidange, après étude, la SEDHS a proposé au SILA de diviser ce module en deux :

- Un module de gestion des matières de vidange
- Un module propre au dépotage, permettant le contrôle des possibilités de traitement, la saisie et l'envoi des bordereaux et l'édition de bilans.

D'autres développements de ce module sont envisageables : la gestion en parallèle du cahier d'épandage, le contrôle en temps réel du niveau de la fosse par la personne chargée de la saisie des bordereaux.

* les documents types pour la bonne gestion des sites de dépotage des sous-produits liquides de l'assainissement sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du Graie (*Règlement pour la réception et le dépotage, Procédure d'acceptation et de dépotage, Procédure de contrôle, Bordereau d'identification et de suivi des sous produits liquides de l'assainissement, Protocole de sécurité "chargement déchargement"*).

5. Perspectives

La prochaine réunion du réseau est fixée au **jeudi 7 octobre 2004**.

THEME : TECHNIQUES DE TRAITEMENT DE L'ANC.

Le programme détaillé ainsi que le bulletin de participation vous sera transmis très prochainement.

Prochaine réunion : **Jeudi 7 octobre 2004 de 10h00 à 17h00** (accueil à partir de 9h30)
Salle polyvalente de DOMPIERRE SUR CHALARONNE (01)